



Remboursement ASPA et vente en viager occupé

Par Christine1

Bonjour,

Pourriez-vous me dire, dans le cas d'une vente en viager occupé de ma maison (valeur 150 000 ?), sous forme de bouquet unique ou bouquet et rentes, si je devrai rembourser L'ASPA qui m'est versée?

Je vous remercie à l'avance de votre réponse.

Par TUT03

Bonjour

en effet, le retour à meilleure fortune peut vous obliger à rembourser, cela dépend des conseils départementaux, voir le règlement de celui de votre département ou le service autonomie du conseil départemental

dans certains départements, c'est la MSA qui a la délégation d'instruire ces procédures

[url=https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/personnes-agees/droits-et-aides/article/recuperation-des-prestations-sociales#:~:text=Le%20retour%20%C3%A0%20meilleure%20fortune,re%C3%A7oit%20des%20biens%20par%20succession.]https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/personnes-agees/droits-et-aides/article/recuperation-des-prestations-sociales#:~:text=Le%20retour%20%C3%A0%20meilleure%20fortune,re%C3%A7oit%20des%20biens%20par%20succession.[/url]